



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 14 FEVRIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Rory GRICE (US OYONNAX RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / US Oyonnax Rugby du 27 janvier 2018 (J16 TOP 14), M. Rory GRICE est suspendu **4 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la main* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Rory GRICE avec l'US Oyonnax Rugby, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 11 mars 2018 inclus.

M. Rory GRICE sera donc requalifié à compter du 12 mars 2018.

Yoann MAESTRI (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / US Oyonnax Rugby du 27 janvier 2018 (J16 TOP 14), M. Yoann MAESTRI est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le bras* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Yoann MAESTRI avec le Stade Toulousain Rugby, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 3 mars 2018 inclus.

M. Yoann MAESTRI sera donc requalifié à compter du 4 mars 2018.

STADE TOULOUSAIN RUGBY / US OYONNAX RUGBY : A l'occasion de la rencontre Stade Toulousain Rugby / US Oyonnax Rugby du 27 janvier 2018 (J16 TOP 14), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le Représentant fédéral et le commissaire à la citation désigné sur la rencontre. La Commission de discipline et des règlements a prononcé :

- une amende de 5 000 € à l'encontre du Stade Toulousain Rugby pour « *Bagarre entre joueurs* »,
- une amende de 6 000 € à l'encontre de l'US Oyonnax Rugby pour « *Bagarre entre joueurs* », en raison du casier disciplinaire du club.

Josua TUISOVA (RC TOULONNAIS) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre RC Toulonnais / Union Bordeaux-Bègles du 27 janvier 2018 (J16 TOP 14), M. Josua TUISOVA est suspendu **3 semaines** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire, au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Josua TUISOVA avec le RC Toulonnais, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 3 mars 2018 inclus.

M. Josua TUISOVA sera donc requalifié à compter du 4 mars 2018.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adrien DEVISME (US CARCASSONNAISE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre US Montalbanaise / US Carcassonnaise du 2 février 2018 (J22 PRO D2), M. Adrien DEVISME est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'US Carcassonnaise, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 23 février 2018 inclus.

M. Adrien DEVISME sera donc requalifié à compter du 24 février 2018.

Sikeli NABOU (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres US Montalbanaise / Biarritz Olympique Pays Basque du 7 décembre 2017 (J15 PRO D2), AS Béziers Hérault / Biarritz Olympique Pays Basque du 11 janvier 2018 (J19 PRO D2) et Biarritz Olympique Pays Basque / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 3 février 2018 (J22 PRO D2), M. Sikeli NABOU est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 14 février 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 16 février 2018 inclus.

M. Sikeli NABOU sera donc requalifié à compter du 17 février 2018.

Maselino PAULINO (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres US Dax Rugby Landes / RC Narbonne Méditerranée du 31 août 2017 (J3 PRO D2), RC Narbonne Méditerranée / Stade Montois Rugby du 5 janvier 2018 (J18 PRO D2) et SA XV Charente Rugby / RC Narbonne Méditerranée du 2 février 2018 (J22 PRO D2), M. Maselino PAULINO est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 14 février 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le RC Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 16 février 2018 inclus.

M. Maselino PAULINO sera donc requalifié à compter du 17 février 2018.

Sione Latu TALAKAI (FC Grenoble Rugby) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre RC Vannes / FC Grenoble Rugby du 2 février 2018 (J22 PRO D2), M. Sione Latu TALAKAI est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de 2 cartons jaunes lors d'une même rencontre* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées le FC Grenoble Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 18 février 2018 inclus.

M. Sione Latu TALAKAI sera donc requalifié à compter du 19 février 2018.